

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 janvier 2007 portant nomination des
membres de la Commission centrale de réaffectation des
centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés**

A.Gt 01-09-2020

M.B. 09-09-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié par les décrets des 14 novembre 2002, 8 mai 2003, 17 juillet 2003, 3 mars 2004, 4 mai 2005, 14 juillet 2006, 2 février 2007, 8 mars 2007, 13 décembre 2007, 30 avril 2009, 8 juillet 2010, 10 février 2011, 12 juillet 2012, 20 juin 2013, 21 novembre 2013, 11 avril 2014, 4 février 2016, 11 juillet 2018, 3 mai 2019 et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 2017 ; notamment l'article 78, § 1^{er} ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française - Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69, § 1^{er}, 17^o complété par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 1998 et modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 18 décembre 2001 ; 21 janvier 2004 modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2004 ; 14 mai 2009 ; 14 octobre 2010 ; 6 février 2014 ; 19 septembre 2018 et 24 avril 2019 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la commission centrale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 5 septembre 2013, 8 octobre 2013, 24 septembre 2015 et 20 mars 2019 ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le 2^e tiret de l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission centrale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié, est remplacé par la disposition suivante :

«- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Marc WILLAME	M. Marc MANSIS
M. Guillaume MATTELART	M. Bernard DETIMMERMAN
Mme Arlette HENNICO	M. Jean SONCK
Mme Véronique PARACHE	M. Philippe DOLHEN
Mme Fabienne MOTTE	M. Jean BERNIER
M. Cédric PACOLET	M. Fabrice PINNA
Mme Anne-Françoise SCHOEFS	Mme Marie LAUSBERG
M. André BRULL	M. Roland LAHAYE
M. Bernard DE COMMER	M. Fabrice ALTES

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2020.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale,

L. SALOMONOWICZ